

Charte d'utilisation

1) Accès à l'infomédia :

- Accès libre pour la consultation des livres et périodiques
- Accès aux animations sur simple réservation.
- Accès aux 14 postes informatiques de l'infomédia réservé aux personnes inscrites à la médiathèque (inscription gratuite).
- **Les enfants de moins de 12 ans** n'ont accès qu'à 4 postes dédiés (postes situés dans la coursive) avec un accès internet restreint aux sites autorisés par les animateurs.

2) Services proposés :

- Des créneaux de consultation d'une heure sont proposés, sur simple demande auprès du poste d'accueil de l'infomédia.
- Deux imprimantes, l'une couleur, l'autre noir & blanc, sont utilisables.
- La carte d'impression, en vente à l'accueil de la médiathèque (0,75 euros l'unité) permet d'effectuer 10 impressions noir & blanc ou 5 impressions couleur.
- Un scanner est à disposition sur demande.
- Les clés USB sont autorisées.
- Tous les documents papiers (livres et périodiques) peuvent être empruntés.

3) Règles d'utilisation de la salle et "cybercittoyenneté" :

- Le règlement intérieur de la médiathèque s'applique pleinement à l'infomédia (*respect des personnes et du matériel, pas d'usage du téléphone portable, pas de nourriture...*)
- Deux personnes au maximum peuvent occuper un même poste.
- Le piratage et le copiage sont formellement interdits.
- Il est interdit d'installer ou de consulter ses propres logiciels sur le matériel de la Médiathèque.
- Les sites consultés doivent respecter la législation française et ne pas perturber la quiétude de l'espace.

Les animateurs sont chargés de faire appliquer ces règles et peuvent se réserver le droit d'interrompre une consultation ou de refuser l'accès de l'espace infomédia à toute personne qui ne les respecterait pas.